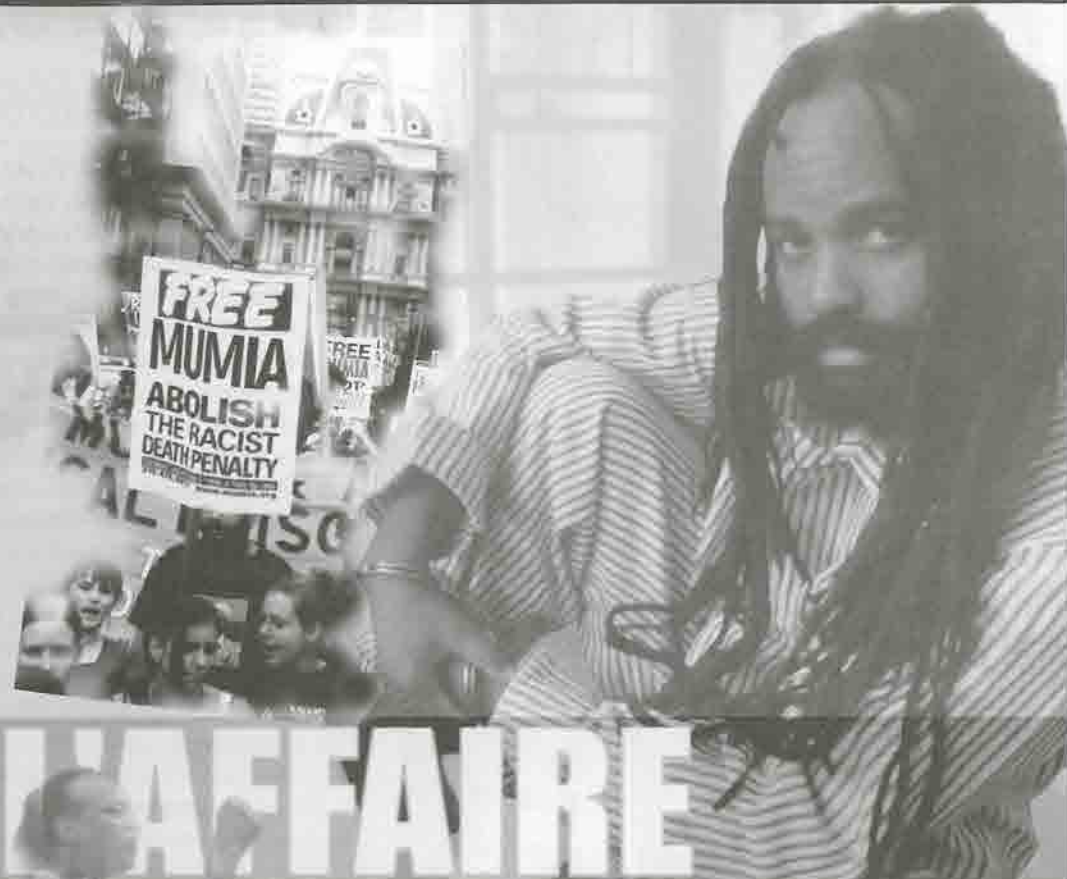


# Mumia Abu-Jamal



**D**epuis vingt ans, un homme vit en enfer, dans le couloir de la mort de SCI-Greene, en Pennsylvanie. Mumia Abu-Jamal est aujourd'hui le condamné à mort le plus célèbre des Etats-Unis. De par son engagement, ses écrits, il est devenu la figure emblématique du combat contre la peine de mort, les violences policières, les injustices sociales et raciales. Qui est cet homme ? Quel est l'engrenage qui a plongé le journaliste engagé de Philadelphie dans le pire des cauchemars : la machination politique et judiciaire ? Un voyage en quelques pages pour comprendre. Comprendre le climat politique et social qui conduit les autorités à un tel acharnement, le procès truqué, la justice partielle. Comprendre également l'importance du mouvement international qui continue à se développer : lui seul peut sauver Mumia, lui seul peut permettre une remise en cause de l'horreur légalisée qu'est la peine de mort.



**L'AFFAIRE**  
**qui ACCUSE**  
**LA JUSTICE**  
**AMÉRICAINNE**

20 francs, au profit de la défense de Mumia

édité par le Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

# Philadelphie, Pennsylvanie

**F**ondée par William Penn en 1682, cette capitale historique des Etats-Unis d'Amérique est le lieu, en 1776, de la signature de la Déclaration d'indépendance, que commémore l'*Independence Hall*.

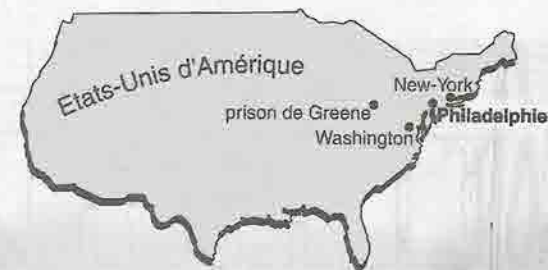
Aujourd'hui, les buildings flambants neufs du centre ville dissimulent mal la misère des ghettos noirs, au nord et à l'ouest de la ville.

Philadelphie est devenue l'une des capitales de la répression policière. En Pennsylvanie, près de 150 condamnés à mort attendent leur exécution. 60% sont noirs, alors qu'ils ne représentent que 6 à 9% de la population de l'Etat. Quant à la police de la ville, elle siège au banc des accusés : corruption, manipulations... Au point que le FBI - la police fédérale - a ouvert en 1995 une enquête sur les pratiques policières à Philadelphie. La police de la ville persécute depuis 20

ans la communauté Move, allant jusqu'à tuer onze personnes (dont cinq enfants), en lâchant une bombe incendiaire par hélicoptère sur leur maison.

Cette même police commet régulièrement des actes de répression et de violence vis-à-vis de la population noire (on l'a vu encore en juillet 2000, avec l'arrestation "musclée" d'un jeune noir filmée par un voisin). Cette même police a arrêté en 1981 Mumia Abu-Jamal et manipulé le procès de celui qui est devenu sans doute le plus connu des condamnés à mort des Etats-Unis d'Amérique. Cette même police, et sa fratrie d'extrême droite, le FOP (Ordre Fraternel de la Police) milite aujourd'hui pour son exécution.

C'est dans cette ville qu'est née "l'affaire Mumia Abu-Jamal".



# Quatre haricots noirs dans un océan blanc

**N**ous sommes en 1969. Alvin, Dave, Eddie et Mumia ont treize ans. Ils se rendent ensemble au Stadium, pour protester contre la venue de George Wallace, candidat à la Maison blanche et partisan de la "suprématie blanche". "Avec nos coupes afro (quatre haricots noirs) raconte Mumia, dans un océan de blonds, de bruns et de roux, nous sommes entrés dans la citadelle du racisme urbain blanc pour affronter l'homme de l'Alabama. Nous devons être cinglés."

Ils en ressortent sous les huées des spectateurs. Une fois dehors, ils sont agressés, roués de coups par un groupe d'une dizaine d'adultes. Insultés, ils se retrouvent à terre.

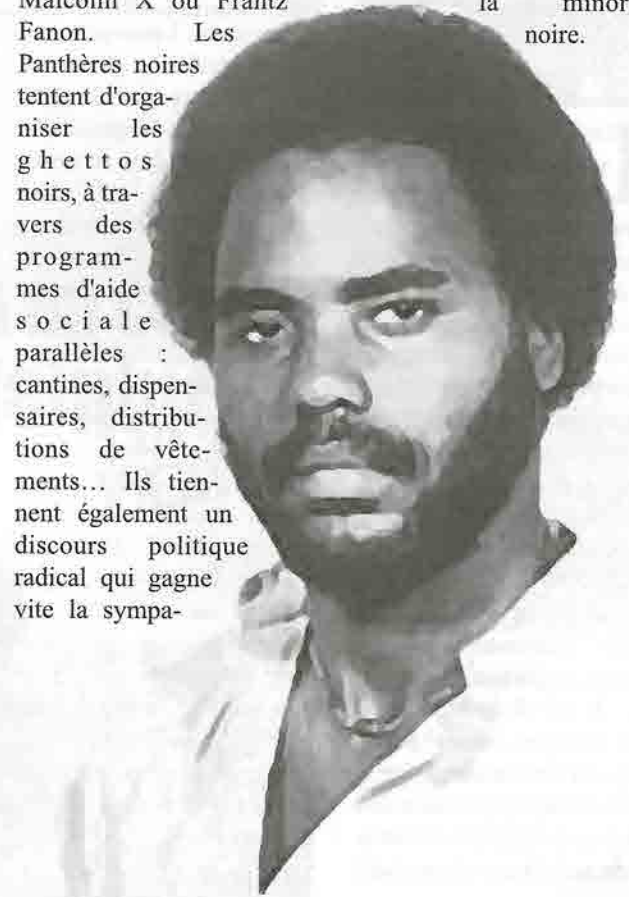
Instinctivement, Mumia crie "Police, au secours !" Il lève la tête vers celui qui lui décoche des coups de pied au visage et découvre un homme en uniforme. "Je voue une éternelle reconnaissance à ce flic anonyme, car son coup de pied

m'a expédié tout droit chez les Panthères noires".

Au début des années 70, Mumia rejoint ainsi l'organisation révolutionnaire qui s'inspire des discours de Malcolm X ou Frantz Fanon.

Les Panthères noires tentent d'organiser les ghettos noirs, à travers des programmes d'aide sociale parallèles : cantines, dispensaires, distributions de vêtements... Ils tiennent également un discours politique radical qui gagne vite la sympa-

thie des jeunes des ghettos. Mumia est bientôt nommé "ministre de l'information" du parti à Philadelphie. Il participe à tous les combats pour les droits civiques de la minorité noire.



# Panthères noires : l'ennemi public n°1



Les Black Panthers deviennent vite un danger pour la classe dirigeante, et le FBI les désigne comme "l'ennemi public n°1", avant de lancer le *Cointelpro* (Counter Intelligence Program), qui vise à éliminer l'organisation. "Les jeunes noirs de ce pays doivent comprendre que si ils veulent être de jeunes révolutionnaires, ils seront de jeunes révolutionnaires morts" déclare Hoover, le directeur de la CIA. Le FBI mène des raids meurtriers dans les locaux du parti et les domiciles de ses dirigeants. Parmi les stratégies utilisées, il est aujourd'hui démontré que la machination policière ou judiciaire, qui permet d'accuser à tort tel ou tel opposant,

a bien été employée par le *Cointelpro*. Par exemple dans le cas de Geronimo Pratt (condamné pour un double meurtre, et innocenté de longues années plus tard). Le but est atteint : les Black Panthers sont bientôt rongées par les luttes intestines et les manœuvres d'intoxication menées par le FBI. Mumia quitte l'organisation. Le parti lui-même se sabordera bientôt (1).

Les talents d'écrivain et d'orateur de Mumia le conduisent ensuite à devenir journaliste dans diverses radios. Il travaille successivement sur plusieurs sta-

tions, devient directeur de l'information sur What..., une radio noire de Philadelphie. A la fin des années soixante-dix, il est l'un des journalistes qui comptent et est élu président de l'association des journalistes noirs de Philadelphie. Ses chroniques sur les droits civiques, contre les brutalités policières, contre le racisme, la pauvreté, lui valent bientôt le surnom de "voix des sans voix"... et quelques ennuis.

"Pour en savoir plus sur les Black Panthers, consulter le site [www.harmagedon.com/bpp.htm](http://www.harmagedon.com/bpp.htm)



Mumia Abu-Jamal dans le local des Black Panthers de Philadelphie.



Les Black Panthers mettent en place des programmes d'aide sociale parallèles dans les ghettos.

## Move, le Vietnam au cœur de Philadelphie

Dans ce pays où les inégalités sociales et raciales sont flagrantes, où le communautarisme est érigé en système, les propos de Mumia dérangent. Par exemple lorsqu'il dénonce la répression dont est victime la communauté Move, dont la maison est prise d'assaut en 1978 par la police. "L'affaire Move est l'histoire d'un conflit de

vingt ans" souligne Claude Guillaumaud-Pujol, enseignante à l'université de Clermont-Ferrand. "Un conflit entre un groupe marginal, majoritairement noir, et la ville de Philadelphie. Après un premier affrontement qui fit un mort (un policier blanc), la police rase la maison de Move. Neuf de ses habitants, tous noirs, furent

condamnés à des peines de trente à cent ans de prison" (il a été prouvé que ce policier avait été abattu par les siens lors de la fusillade, pourtant, les "neuf de Move" sont toujours en prison...)

La violence atteint son paroxysme en 1985, sous le mandat du premier maire noir de Philadelphie, William Goode, qui laissa bombarder une autre résidence de la communauté et brûler tout un quartier. La police tire quelque 15 000 balles contre la maison où quatorze personnes, hommes, femmes et enfants, sont retranchées, avant de lâcher une bombe incen-



Raid de nuit contre les Panthères noires.

diaire. Onze cadavres sont retirés des décombres, dont ceux de cinq enfants, et celui de John Africa, dont Mumia Abu-Jamal souhai-

taient l'assistance en 1982, durant son procès. "Ils ont préféré mourir dans l'incendie que de se rendre" affirme la police. Des journalistes, pourtant, ont vu des victimes tomber sous les rafales policières et l'on extraira de nombreuses balles des os calcinés des militants... Trois personnes seulement survivront, deux enfants et une adulte, Ramona Africa, emprisonnée de longues années pour "Insurrection contre l'Etat". Aujourd'hui libre, elle poursuit le combat pour la libération de Mumia Abu-Jamal.

La police reprochait à Move les nuisances causées par le groupe (élevage d'a-

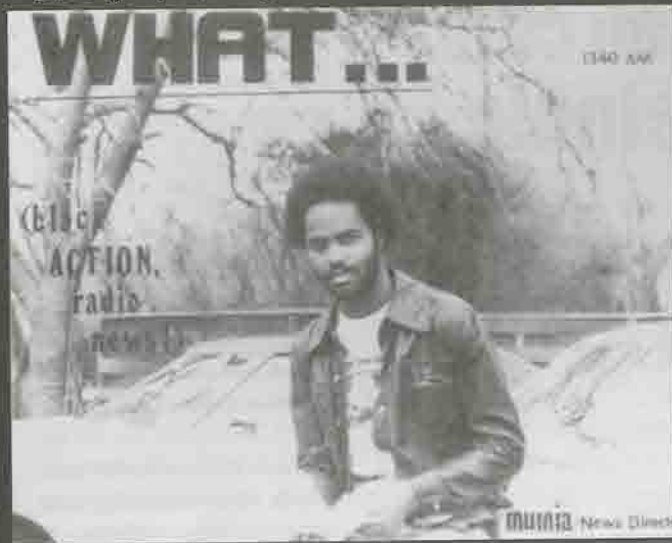


Ramona Africa est la seule survivante adulte du massacre de Move, en 1985.

nimaux, cultures biologiques...) et sa lutte pour la libération des neuf membres emprisonnés depuis 1978. On mesure la disproportion entre ces griefs et le véritable meurtre collectif

auquel se livre la police ! Cette affaire révèle le climat d'extrême tension qui règne à Philadelphie dans les années 70-80 - tensions sociales et surtout raciales, auxquelles la police prend une part active. Elle sert de révélateur également de l'Amérique contemporaine et de ses paradoxes.

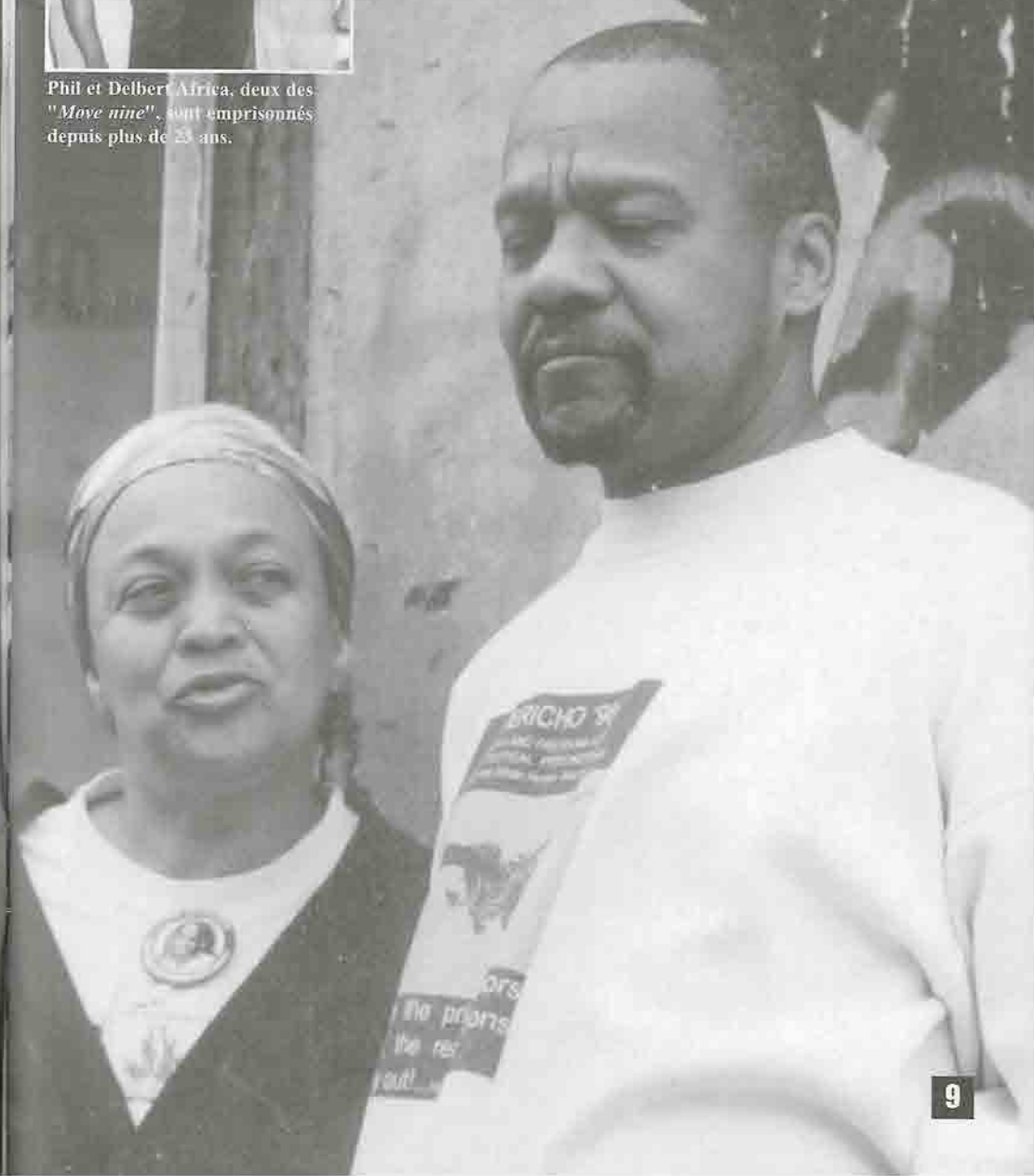
Mais retournons à Mumia : au début des années 80, révolté par la "chasse aux sorcières" que livrent les autorités contre Move, Mumia réalise plusieurs reportages sur le sujet. Il se lie bientôt d'amitié avec la communauté, et notamment John Africa, le "maître à penser" du groupe (qui décèdera dans l'incendie de 1985). Ces reportages, réalisés parfois clandestinement, contre l'avis de ses supérieurs, seront-ils à l'origine des difficultés que rencontrera Mumia ? Toujours est-il qu'en 1981, il est écarté de la radio et n'arrive plus à vivre de son travail de journaliste. Il devient chauffeur de taxi, pour boucler ses fins de mois.



A la fin des années 70, Mumia Abu-Jamal réalise plusieurs reportages clandestins sur Move.



Phil et Delbert Africa, deux des "Move nine", sont emprisonnés depuis plus de 23 ans.



# « Je conduisais un taxi pour la compagnie United Cab... »

Mumia est derrière son volant, à l'aube de ce 9 décembre 1981. Il dépose un client, lorsqu'il assiste à une altercation entre des policiers et un homme qu'il reconnaît bientôt comme son frère Billy. Mais laissons Mumia raconter cette nuit : "En tant que chauffeur de taxi, je choisisais souvent l'intersection de Locust street et de la 13e rue où les clubs étaient très fréquentés et les passants toujours nombreux. Je

conduisais un taxi pour la compagnie United Cab la nuit du 9 décembre 1981. D'après mes souvenirs, je venais juste

de déposer un passager dans le quartier de West Philadelphia raconte Mumia.

Je remplissais le bulletin

de cette course lorsque j'ai entendu crier. Un coup d'œil dans mon rétroviseur me montra le gyrophare allumé d'une voiture de patrouille. Cela n'avait rien d'inhabituel. Je continuais à remplir le formulaire détaillant le trajet que je venais de faire quand je crus entendre des coups de feu. En regardant de nouveau dans le rétroviseur, je vis des gens courir dans tous les sens dans Locust street. En détaillant la scène, je reconnus mon frère debout dans la rue, trébuchant et comme pris de vertiges" (2). Le frère de Mumia, William Cook, a en fait été arrêté quelques instants auparavant par une patrouille. Il racontera plus tard les circonstances du contrôle dont il est l'objet : "Approximativement à l'intersection de Locust street et Juniper street, j'ai vu les gyrophares allumés d'une voiture de police. J'ai été suivi pendant la moitié d'un pâté de maison et j'ai garé la voiture (...)

Je remplissais le bulletin

de cette course lorsque j'ai entendu crier. Un coup d'œil dans mon rétroviseur me montra le gyrophare allumé d'une voiture de patrouille. Cela n'avait rien d'inhabituel. Je continuais à remplir le formulaire détaillant le trajet que je venais de faire quand je crus entendre des coups de feu. En regardant de nouveau dans le rétroviseur, je vis des gens courir dans tous les sens dans Locust street. En détaillant la scène, je reconnus mon frère debout dans la rue, trébuchant et comme pris de vertiges" (2). Le frère de Mumia, William Cook, a en fait été arrêté quelques instants auparavant par une patrouille. Il racontera plus tard les circonstances du contrôle dont il est l'objet : "Approximativement à l'intersection de Locust street et Juniper street, j'ai vu les gyrophares allumés d'une voiture de police. J'ai été suivi pendant la moitié d'un pâté de maison et j'ai garé la voiture (...)

de reconnaître son frère, poursuit son récit : "Je descendis immédiatement de mon taxi et courus à la rencontre de ses cris. Tandis que je traversais la rue, je vis un flic en uniforme se tourner vers moi une arme

à la main, puis il y eut un éclair et je me retrouvai à genoux. Je fermai les yeux et m'immobilisai pour essayer de continuer à respirer. Je revins à moi quand j'ai senti qu'on me donnait des coups de pied et des coups, ce qui me fit sortir de ma torpeur. Quand j'ouvris les yeux, je vis que j'étais encerclé par des flics. Ils hurlaient, lâchaient des jurons, m'agrippaient et me traînaient. J'étais proche de l'évanouissement et avais du mal à parler. Au-delà de la foule de flics qui m'encerclaient, je vis mon frère et le sang qui coulait de son cou, je vis aussi un flic allongé sur le dos à même l'asphalte" (3).

(2) Déclaration sous serment de Mumia Abu-Jamal, 3 mai 2001 (extraits)

(3) Déclaration sous serment de William Cook, 29 avril 2001 (extraits)

# "C'est un cauchemar pour mon frère et moi..."

Le "flic", c'est Daniel Faulkner. Mumia Abu-Jamal est accusé de l'avoir tué. Les versions divergeront : certains témoins affirmeront plus tard avoir vu un homme s'enfuir et, en juin 1999, un tueur à gages, Arnold R. Beverly, avouera spontanément le meurtre : Daniel Faulkner aurait fait l'objet d'un contrat de la mafia, après avoir tenté d'empêcher des actes de corruption. "Je sais, parce que j'y étais, que Mumia n'a pas tiré sur l'agent de police Faulkner. Un autre gars et moi avons été embauché et payé pour tirer sur Faulkner et le tuer."<sup>(4)</sup> Manipulation ou vérité ? Ces hypothèses n'ont jamais, à ce jour, été étudiées par la Justice. Mais revenons à cette nuit du 9 décembre 1981. Mumia est grièvement blessé. Dans un texte écrit en 1982, il racontera le calvaire subi après son arrestation : "C'est un cauchemar pour mon frère et moi d'avoir été pris dans ce funeste

piège, d'autant plus que mes principaux accusateurs, les policiers, étaient également mes agresseurs. Mon véritable crime paraît être d'avoir survécu à leurs assauts, car c'est nous qui étions les victimes, cette nuit-là. Nulle part je n'ai lu le récit de la façon dont je me suis fait descendre, comment une balle s'est frayée un chemin tout près de ma colonne vertébrale, pulvérisant une côte, scindant un rein en deux, détruisant presque mon diaphragme. Et tous les gens se demandent pour quelle raison je n'ai pas confiance en un "procès équitable" ! Je n'ai lu nulle part qu'une balle avait perforé un de mes poumons, le remplissant totalement de sang. Nulle part je n'ai lu comment la police m'avait trouvé, baignant dans mon sang, incapable de respirer et s'est alors mise à me frapper du poing, des pieds, à me piétiner, mais pas à me questionner. Je me rappelle avoir été violemment projeté contre un poteau ou une bouche d'incendie, la police me tirant des deux côtés par

les bras. Je me souviens des coups de pied à la tête, au visage, dans la poitrine, le ventre et en d'autres endroits. Mais je n'ai rien lu dans la presse et je n'ai entendu parler d'aucun témoin (...)

"On m'a jeté dans un panier à salade et battu, roué de coups, tabassé. Où sont les témoins d'un commissaire ou inspecteur de police montant dans le fourgon et se mettant à me frapper avec une radio de police, et pendant tout ce temps me traitant de "fils de pute noire" ? Où sont les témoins d'un passage à tabac qui m'a laissé une cicatrice de dix centimètres sur le front, la mâchoire enflée, le bord des dents ébréché ? (...) On m'a arraché du fourgon, jeté un mètre plus bas sur le sol dur et gelé, battu encore, traîné à l'intérieur de l'hôpital Jefferson, et frappé encore à l'intérieur de l'hôpital, alors que je cherchais ma respiration, n'ayant plus qu'un poumon."

"Je me suis réveillé après l'opération pour constater que mon ventre avait été

ouvert de haut en bas et qu'il était à présent couvert d'agrafes métalliques saillantes. Mon pénis, attaché à un tube, et des tuyaux partant des deux narines vers Dieu sait où, sont mes premiers souvenirs. Le second est une douleur et une pression intenses dans mes reins déjà déchirés tandis qu'un policier se tenait dans l'encoignure de la

porte, un sourire sous sa lèvre moustachue, sa plaque d'identification avait été retirée, son badge était recouvert. Pourquoi souriait-il et pourquoi avais-je si mal ? Il se tenait debout sur un carré de plastique, le réceptacle pour mon urine ! Devrais-je avoir confiance en ces hommes alors qu'ils ont tenté de me tuer, à nouveau, dans un

hôpital public ? Peu de temps après, c'est un coup frappé au pied de mon lit qui m'a fait reprendre connaissance. J'ai ouvert les yeux pour voir un flic debout à la porte, une mitraillette Uzi dans les mains. Franchement, comme "présomption d'innocence", on fait mieux !"

<sup>(4)</sup> Déclaration sous serment de Arnold R. Beverly, avril 1999.

## " Les nuits les plus froides de ma vie "

Quelques jours après cette opération, Mumia est transporté au Centre Médical Guiffre, sous la garde de policiers en armes. "On m'a mis dans une pièce (n°202) au sous-sol de l'unité de détention, qui est l'endroit le plus glacial du Centre. Après avoir été transféré dans ce que l'on surnomme avec ironie l'aile du "nouvel hôpital" du centre de détention, j'ai découvert ce qu'avoir froid veut réellement dire. Les deux premiers soirs, la température tombait si bas que les détenus portaient des couvertures sur leur veste de prisonnier. On m'avait officiellement remis une chemise à manches courtes et des pantalons étroits, trop courts, et j'avais tellement froid que, la première nuit, je n'ai pas pu fermer l'œil...

Ce sont d'autres détenus qui m'ont sauvé du froid. L'un d'eux m'a trouvé une veste (j'en avais demandé une au gardien, mais il m'avait répondu qu'il faudrait que j'attende qu'un vieux détenu meure, ou qu'il sorte. Voilà ce qu'on appelle "utiliser le système"). D'autres détenus et une infirmière compatissante achevèrent de me fournir ce qui rendrait mes nuits moins froides. "La prison ne donnait qu'un drap et une couverture légère. Quand je me suis plaint auprès d'une assistante sociale, elle m'a répondu sur la défensive : "Je sais qu'il fait froid, mais je n'y peux rien. Le directeur a été informé de ce problème".

Pourquoi le froid me soucie-t-il tant ? Parce que le médecin qui m'a soigné à l'hôpital Jefferson m'a

expliqué que le seul véritable danger pour ma santé était d'attraper une pneumonie, à cause de mon poumon perforé. Est-ce par pure coïncidence que, la semaine suivante, j'ai passé les jours et les nuits les plus froids de toute ma vie ? La ville, avec son système carcéral, est-elle en train d'essayer de me tuer avant que je ne passe en jugement ? Que redoutent-ils ? J'ai parlé de tout cela à l'assistante sociale de la prison, mais elle a repoussé cette suggestion : "Non, monsieur Jamal, nous voulons que vous vous rétablissiez vite". "Sûrement" répondis-je. Comme par miracle, après que je me sois plaint, un semblant de chaleur est parvenu jusqu'aux cellules du côté où je me trouvais."

# Expulsé de son propre procès

**J**uin 1982. Six mois seulement après les faits, et alors que Mumia se remet difficilement d'un état médical critique, son procès en tant qu'accusé du meurtre du policier Daniel Faulkner, s'ouvre à Philadelphie. C'est "l'honorable" juge Sabo qui préside les débats. Ancien shérif adjoint de Philadelphie seize ans durant, membre à vie de l'Ordre Fraternel de la Police (FOP, une organisation d'extrême droite à laquelle appartenait Daniel Faulkner), Albert Sabo détient un triste record : celui d'avoir envoyé plus de citoyens dans les couloirs de la mort qu'aucun autre juge aux Etats-Unis.

N'ayant pas les moyens de s'offrir les services d'a-

vocats réputés - on sait combien coûte une défense digne de ce nom dans ce pays où la contre-enquête est à la charge de l'accusé - c'est un avocat commis d'office, Anthony E. Jackson, qui est chargé de la défense de Mumia. Dès le début du procès, Mumia rejette cet avocat qui ne connaît pas grand chose au dossier (comme c'est souvent le cas dans pareille situation). Il souhaite assurer lui-même sa défense. Lors des séances préliminaires -

me jour, le juge Sabo, excédé, estime que c'en est assez : il reprend lui-même en main le processus de sélection, et réintègre de force l'avocat écarté par Mumia. Le résultat ne se fait pas attendre : dans une ville qui compte 40% d'afro-américains, deux jurés noirs seulement sont retenus et dix jurés blancs.

Ce processus de sélection du jury est une véritable provocation de la part du juge, et la suite du procès est tendue. Mumia ne reconnaît pas l'objectivité de la Cour. Il exige comme avocat John Africa ; le leader de la communauté Move. "Seuls des professionnels peuvent assurer la



L'officier D. Faulkner



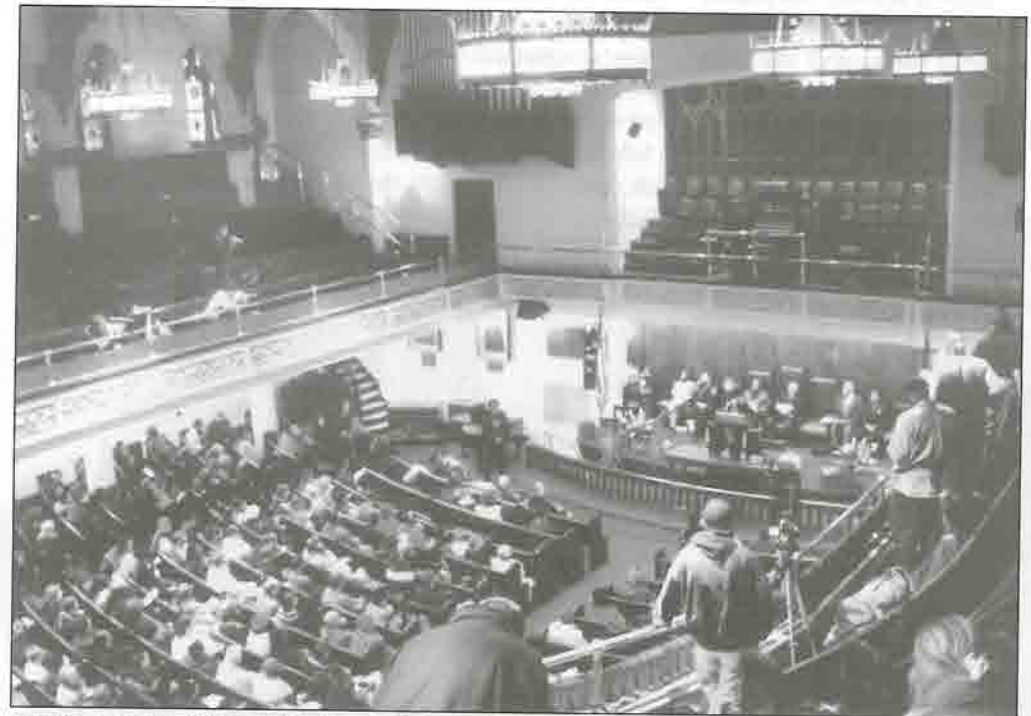
Le juge Sabo est connu pour détenir le record des condamnations à mort aux USA.

défense d'un prévenu" répond le juge Sabo, qui rejette toutes les demandes de l'accusé, refusant même que John Africa assiste Mumia depuis la salle.

A la différence du système français, où l'enquête est menée par un juge d'instruction, la justice américaine est fondée sur le principe accusatoire : appuyé sur la police qui réunit les éléments à charge, le procureur accuse le prévenu ; les avocats le défendent en réunissant des éléments à

décharge ; le juge arbitre entre les deux parties. L'accusation et la défense forment donc deux équipes concurrentes : seule contrainte, la police est dans l'obligation de fournir à la défense les résultats de ses investigations. Ce système souffre d'un grave défaut : selon que l'on est puissant ou misérable, on dispose d'une défense redoutable ou... calamiteuse. Ainsi Mumia assiste impuissant à sa défense, menée par un avocat inex-

périmenté. Il tente d'intervenir, mais les "interruptions incessantes du prévenu", qui insiste sur son droit à se défendre (c'est lui qui a préparé le dossier, pas son "avocat") agacent "l'honorable" Sabo, qui fait bientôt expulser Mumia : il sera absent de la majeure partie des débats, sans même qu'on lui fournisse les moyens de suivre leur déroulement. Il ne disposera même pas du procès-verbal des audiences.



Meeting de soutien à Mumia Abu-Jamal, dans une église de Harlem, en décembre 2000.



# Expertises bâclées, témoins subornés...

Les débats sont un calvaire pour une défense inapte. Pour Ed Rendell, le Procureur, l'affaire est claire : Mumia voyant son frère malmené par un policier a couru vers lui, sorti son arme, et tiré dans le dos de Faulkner. Blessé, ce dernier s'est retourné et a logé une balle dans l'estomac d'Abu-Jamal avant de s'effondrer. Mumia s'est penché sur lui et l'a achevé de plusieurs balles, dont une entre les deux yeux. Certes, les balles retrouvées dans le corps de la victime sont déformées : on ne peut les

attribuer à aucune arme précise. Mais plusieurs balles manquent dans le barillet de l'arme de Mumia : cela suffit. Et qu'importe qu'aucun test n'ait été effectué pour vérifier si Mumia avait des traces de poudres sur les mains...  
Quatre témoins sont produits par l'accusation. Deux ont vu Mumia courir vers les lieux de l'altercation. Mais ils ne l'ont pas vu tirer. Deux autres apportent l'élément décisif : Cynthia White, une prostituée postée au carrefour la nuit du drame, déclare qu'elle a vu Mumia tirer

sur Daniel Faulkner. Lors de l'enquête, elle présentera plusieurs versions contradictoires. Robert Chobert, chauffeur de taxi, qui se trouve juste derrière la voiture de Faulkner, affirme lui aussi avoir vu Mumia tirer. Pourtant, il a dans un premier temps déclaré à la police que la personne qui avait tiré s'était ensuite enfuie en courant, dans une allée située à vingt-cinq ou trente mètres de la scène du drame. La défense, quant à elle, appelle à la barre Veronica Jones, elle aussi prostituée. Elle a dans un premier temps déclaré à la police avoir vu deux hommes s'enfuir des lieux, deux ou trois minutes après la fusillade. Coup de théâtre à l'audience : elle



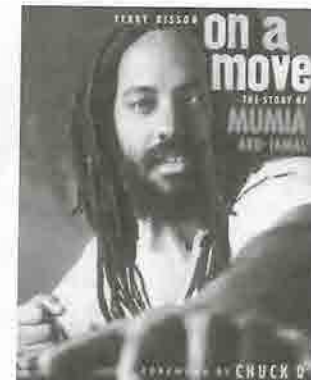
De nombreuses villes ont élu Mumia Abu-Jamal citoyen d'honneur pour marquer leur refus de la peine de mort et leur exigence d'un nouveau procès (ci-dessus, le diplôme remis à Mumia Abu-Jamal par Bernard Birsinger, maire de Bobigny).

revient sur son témoignage. Elle n'a vu personne. Quant à Deborah Kordanski, une habitante de Locust Street, qui a elle aussi déclaré avoir vu un homme s'enfuir des lieux du crime, elle ne sera pas citée : la défense ne dispose pas de son numéro de téléphone ! Et Jackson, l'avocat commis d'office, n'a pas, faute d'argent le temps de la retrouver !

Le témoignage de Veronica Jones mérite développement, car en revenant sur son témoignage plusieurs années plus tard, elle expliquera toute la manœuvre de manipulation policière. Julia Wright, coordinatrice du Cosimapp, l'une des associations de soutien à Mumia Abu-Jamal" raconte : "Veronica

Jones avait un casier judiciaire, elle était sous le coup d'une inculpation à l'époque des faits, pour complicité de vol à main armée. Elle a eu dans sa cellule la visite de deux inspecteurs de police. Ils lui ont dit qu'elle pourrait être libre, qu'elle pourrait voir ses enfants grandir (car elle avait deux enfants en bas âge), si elle acceptait de venir à la barre et de témoigner contre Mumia. Son récit, comme celui des autres témoins la première nuit, fait état d'un troisième témoin qui s'est enfui en courant. Elle n'a pas pu résister bien sûr ! Qui, étant mère, peut résister à l'envie d'être avec ses enfants ? Elle a donc accepté le chantage proposé par la police. Elle a eu quand même le courage d'al-

ler à la barre et de dire qu'elle n'a pas vu Mumia tirer mais qu'il pouvait peut-être avoir été en possibilité de tirer. Elle a eu ce courage-là alors que la police lui demandait de dire qu'elle l'avait vu tirer. Elle ne l'a pas fait. Des années plus tard, Leonard Weinglass (alors avocat de la défense) va la retrouver, lui parler et elle décidera de revenir sur l'histoire qu'elle a racontée au procès (...). Elle revient sur le témoignage manipulé par la police devant le juge Sabo, lors de l'appel. Elle raconte qu'elle a été manipulée par la police, et qu'elle a vu un troisième homme s'enfuir en courant et que, pour elle, c'est cet homme qui a tiré."



Une biographie de Mumia Abu-Jamal a été éditée aux Etats-Unis (voir bibliographie page 34).



Mumia Abu-Jamal, #AM8335

# "Le mâle nègre n'a pas parlé"

En somme, quatre personnes qui ne se connaissent pas et qui ne connaissent pas Mumia, ont affirmé avoir vu l'agresseur fuir. Néanmoins, soit elles sont revenues sur leur témoignage, soit elles n'ont pas été citées à comparaître.

Le coup de grâce vient de la police : deux officiers, qui accompagnaient Mumia Abu-Jamal à l'hôpital, déclarent qu'ils l'ont entendu avouer. Il aurait crié à la cantonade, en attendant le médecin, "J'ai flingué l'enculé de sa mère ! J'espère qu'il y passera !". Jackson s'étonne de ces deux témoignages, produits plus de dix semaines après les faits,

sans qu'ils figurent dans les déclarations des policiers au moment du crime. Il exige que Gary Wakshul, responsable du transfert de Mumia à l'hôpital, vienne témoigner. La police répond qu'il est injoignable, en vacances... Et pour cause : dans son rapport, il a écrit "Le mâle nègre n'a pas parlé". Comment en est-il venu à affirmer le contraire, dix semaines plus tard ? On approche de la fin du procès, et Sabo déclare qu'on n'a plus le temps. La défense se contentera de citer seize "témoins de moralité", qui tous déclareront que Mumia n'a pu commettre un tel crime, parce qu'il est connu, dans sa vie sociale comme dans son milieu professionnel, pour être un individu de nature particulièrement affable et honnête.

Le jury commence ses délibérations le 2 juillet 1982 à midi. Il se montre hésitant : Mumia est coupable, cela ne fait pas de doute à l'issue de ce procès tronqué, truqué. Mais y a-t-il eu préméditation ? Si oui, c'est la peine de mort. Comme

tout s'est passé en quelques secondes, la préméditation est douteuse. Sabo argue qu'il peut y avoir une "préméditation spontanée" (!) Et surtout, le procureur réussit à introduire dans les débats le passé politique du prévenu. La Constitution interdit pourtant que l'on retienne une opinion politique contre un prévenu. Mais l'accusation passe outre, et fournit des informations sur l'appartenance de Mumia aux Panthères noires, douze ans auparavant et sur les convictions qu'il professait lorsqu'il avait seize ans : "Le pouvoir est au bout du fusil" déclarait à cette époque Mumia. Mais à la lecture intégrale du texte en cause, il ressort que Mumia parlait d'abord des violences policières en citant ainsi Mao... Qu'importe : la phrase fait mouche. Elle fait ressurgir tous les débats des années 70, les affrontements raciaux. Le jury, composé en grande majorité de blancs de classe moyenne, est désormais convaincu de la préméditation. La peine de mort est prononcée.



**"Les objections de la défense sont rejetées, quelles qu'elles soient !"**

L'appel qui suivra ce premier procès sera tout autant entaché d'irrégularités. En 1992, une nouvelle équipe d'avocats conduite par Leonard Weinglass, l'un des anciens avocats d'Angela Davis, reprend le dossier et

rédige un document de 400 pages (*Petition and Memorandum of Law*), dans lequel sont invoquées vingt-deux raisons pour lesquelles un nouveau procès s'impose. L'examen de ce document débute le 24 juillet 1995, et il est

confié... à l'honorable Sabo. Les nouveaux avocats demandent en vain la récusation du juge. Sabo mène l'audience avec son autoritarisme légendaire. Lorsqu'un avocat lui réplique trop ardemment, il est expulsé, menottes aux poignets. Lorsque Leonard Weinglass tarde un peu à lui rendre une pièce à conviction, il écope d'une amende de mille dollars. Il soutient toutes les objections de l'accusation, incarnée désormais par Lynn Abraham, elle aussi membre de l'Ordre Fraternel de la Police. Excédé par ses contradicteurs, Sabo lancera même aux avocats "Les objections de la défense sont rejetées, quelles qu'elles soient !". Pourtant la défense parvient à faire plusieurs démonstrations :

1. que l'avocat de Mumia était inefficace (il sera démontré plus tard qu'il y a même eu collusion entre l'avocat Jackson et l'accusation);
2. que les arguments du procureur auraient été contestés si des experts avaient pu être présentés par la défense;
3. que la prétendue confession de Mumia n'aurait pas été recevable si un certain témoin avait été disponible;

FREE MUMIA STOP RACIST POLICE BRUTALITY







TAKE ALL THE SWIFT ADVANTAGE OF THE



4. que des preuves de l'innocence de Mumia avaient été écartées lorsque des policiers ont intimidé des témoins :

5. et enfin que des preuves de la culpabilité de Mumia avaient été obtenues en exerçant certaines pressions sur des témoins. Parmi eux, Veronica Jones qui est sur son témoignage. Quant à Cynthia White, elle est introuvable. "Décédée" d'après les policiers, qui cependant se montrent incapables d'apporter la moindre preuve de ce décès.

Aucun de ces arguments n'est retenu par le juge, qui confirme la sentence de mort quatre jours seulement après la clôture de l'audience, le 15 septembre 1995.

Cinq ans plus tard, Mumia est toujours dans sa cellule, à Greene. Leonard Weinglass a fait appel devant un juge fédéral, qui n'est pas, lui, soumis à élection contrairement aux juges d'Etat (élus par la population au même titre que les maires). Ce juge s'appelle Yohn : il peut

confirmer le verdict et ce sera l'exécution. Il peut au contraire décider de réviser le procès. Il y a des arguments plus que solides pour cela : l'expertise balistique, qui n'est pas concluante, Cynthia White et Robert Chobert sous la coupe de la police, et surtout Veronica Jones qui, elle, a brisé le silence en avouant le chantage dont elle était victime : White, la prostituée qui purgeait une peine dans le Massachussetts au moment du procès, et Chobert, qui avait un passé judiciaire chargé et était sous le coup d'une peine avec sursis, ont probablement fait l'objet des mêmes pressions. Et puis il y a ces trois témoins ayant vu d'autres personnes s'enfuir des lieux, le témoignage de Wakshul qui n'a pas été entendu... Autant de faits troublants qui justifient un nouveau procès, devant un tribunal impartial. Mais le juge Yohn garde le silence, et les mois passent.



Manifestation à New-York, le 10 décembre 2000.

# Témoins et accusé sont condamnés au silence

En avril 2001 Mumia décide de changer sa stratégie de défense et pour cela fait appel à une nouvelle équipe d'avocats. Jusqu'ici, il s'est d'abord agi d'obtenir une révision du procès en démontrant l'iniquité et les manipulations qui ont entaché celui de 1982. Mais le temps presse, il faut maintenant tout mettre sur la table : Mumia rend public son témoignage sous serment - que jusqu'ici il réservait pour un nouveau procès - la nouvelle équipe dévoile le témoignage d'Arnold Beverly, qui s'accuse du meurtre de Faulkner. "Témoignage douteux" pensent certains, qui trouvent étranges ces aveux spontanés, dix-sept ans après les faits. N'essaie-t-on pas de décrédibiliser la défense de Mumia en introduisant un élément manipulé ? Qu'importe, il faut tirer cela au clair. D'autant que Beverly est prêt à témoigner devant la justice, tout comme d'ailleurs Veronica Jones qui, revenue sur son témoignage de 1982, veut dire ce qu'elle a vraiment vu la nuit du 9 décembre 1981: un troisième homme

tirer sur Faulkner, et s'enfuir. Les nouveaux avocats de Mumia décident de recourir de nouveau à la Cour d'Etat de Pennsylvanie, et déposent un dossier de 600 pages à l'appui de leur requête. La Cour d'Etat décide de la tenue d'une audience le 17 août 2001. Quelques jours auparavant, coup de théâtre : Mumia, pourtant autorisé par le juge à comparaître, est une fois de plus condamné au silence. Les autorités invoquent le "manque de place dans les prisons de Philadelphie" pour refuser le transfert qui permettrait à Mumia d'être présent. Un nouveau déni de justice, que Mumia dénonce dans une lettre à la Cour d'Etat : "(Je suis) privé de mes droits constitutionnels depuis dix-neuf ans. Je n'ai pas pu organiser ma défense comme je l'entendais, je n'ai pas eu le droit à la confidentialité de mes communications avec mes défenseurs, et on ne me permet même pas d'être là aujourd'hui sans la moindre raison." Quant à l'audience, elle tourne court : la juge Pamela Dembe clôt les débats une demi-heure seulement après



leur ouverture. Elle refuse que les avocats reviennent sur le fond du dossier et leur demande de présenter sous trois semaines un document expliquant par écrit les raisons du retard avec lequel intervient cette demande d'examen des témoignages. Raisons qu'invoque le juge Yohn pour écarter cet examen.

Au cœur du débat, la "jurisprudence Herrera" (exécuté en 1993 alors que le véritable coupable avait avoué) : même si un condamné apporte les preuves de son innocence, la justice n'a pas à en tenir compte si celles-ci sont hors délai. En d'autres termes - on l'a vu dans le cas d'Odell Barnes - les autorités peuvent tout à fait exécuter un citoyen dont on sait qu'il est innocent des faits qui lui ont été reprochés.

Le 17 août 2001, à l'occasion de l'audience accordée à Mumia Abu-Jamal par la Cour d'Etat de Pennsylvanie (où lui-même ne pourra comparaître), 2000 personnes participent à une manifestation dans le centre de Philadelphie. Le Collectif unitaire organise une délégation de quatorze représentants d'associations et organisations françaises, dont cinq pourront assister à l'audience.



# "Il faut faire griller Jamal"



Outre de nombreuses initiatives dans notre pays, des militants français se rendent également régulièrement à Philadelphie, pour apporter son soutien (ici, conférence de presse en avril 2000).



Une délégation française reçue à la mairie de Philadelphie.

Ce 17 août 2001, devant la Cour d'Etat, une manifestation rassemble deux mille personnes, dont une importante délégation française. A Paris également, on manifeste, à la mi-temps de ce mois d'août. Si la justice de Pennsylvanie a, une fois de plus, refusé d'entendre Mumia et les témoins qui confirment son innocence, la pression internationale ne se dément pas.

Mumia Abu-Jamal est un

symbole dans le monde entier et particulièrement en Europe où le débat sur la peine de mort prend de l'ampleur. La campagne autour de Mumia s'est amplifiée depuis le début des années 90 et les premières manifestations, pour prendre une dimension plus universelle. Mumia est devenu la figure emblématique de la lutte contre la peine de mort, contre les violences policières et pour la remise en cause d'un système judiciaire corrompu par l'argent et le racisme.

*"La vie de Mumia n'est pas entre les mains du juge John" déclare Ramona Africa, porte-parole de Move, "elle est entre nos mains. Nous avons le pouvoir de libérer Mumia à condition de comprendre que cette cause ne s'arrête pas à lui, mais qu'elle dépasse de loin un cas individuel."*

En France, les journées de mobilisation se succèdent, rassemblant souvent plusieurs milliers de personnes. Un Collectif unitaire national est créé, regroupant plus de soixante associations, syndicats, partis politiques. Tous les mercredis sans exception, de dix-huit à vingt heures, des militants se donnent rendez-vous à l'angle de la rue



Le révérend Jesse Jackson apporte son soutien à Mumia Abu-Jamal, le 17 août 2001.

de Rivoli et de la Place de la Concorde, devant le Consulat des Etats-Unis à Paris. Une manière de maintenir une pression constante, de montrer que la vigilance ne faiblit pas.

Des élus prennent, eux aussi, position. Bobigny élit Mumia Abu-Jamal citoyen d'honneur et Bernard Birsinger, son député maire, se rend en Pennsylvanie pour le rencontrer. D'autres villes font de même, des parlementaires s'engagent...

A Philadelphie, le climat reste marqué par les extrêmes tensions autour de

Mumia Abu-Jamal. Au "Free Mumia" des manifestants, le syndicat d'extrême droite de la police, le FOP, répond par un "Fry Mumia" ("grillez Mumia").

Pressions et intimidations également de la part de la police, qui encadre de façon outrancière toute démonstration des partisans



**FREE MUMIA**  
**STOP RACIST POLICE BRUTALITY**  
FOR MUMIA ABU-JAMAL



de la justice.

Mumia entame sa vingtième année dans le couloir de la mort. Deux arrêts d'exécutions sont déjà tombés : en 1995, puis en 1999. Tous deux ont pu être annulés, sous la pression internationale. Mais plus le temps passe, plus les possibilités de recours juridiques s'amenuisent, et plus le risque est grand de voir l'exécution aller jusqu'à son terme.

## Des conditions de détention terribles

**D'**abord enfermé dans le pénitencier de Waynesburg, à proximité de Philadelphie, Mumia est transféré au milieu des années 90 au nouveau centre de détention de SCI-Greene, à sept heures de route. Il y survit dans des conditions épouvantables mais reste pourtant d'une dignité remarquable, continuant à écrire, à témoigner, malgré les brimades qu'on lui impose pour cela. Il sera en effet à plusieurs reprises inquiété pour ses activités. Les chroniques radio qu'il enregistre pour la NPR (*National Public Radio*) seront d'abord censurées, sous la pression du FOP ("*Il faut faire griller Jamal*") continue de clamer son



Une délégation française interviewée par la radio *What*, pour laquelle a travaillé Mumia dans les années 70.

chef, Richard Costello). Les autorités pénitentiaires iront jusqu'à reprocher à Mumia la publication de ses livres<sup>(4)</sup>, sous prétexte qu'il est interdit d'exercer une activité professionnelle en prison. En 1995, alors que son exécution est program-

mée soixante-dix jours plus tard, la prison impose à Mumia Abu-Jamal trente jours de régime disciplinaire renforcé après la sortie de son premier livre. Qu'importe : il faut continuer à dire, à écrire. A exis-

ter. "J'ai vu un homme libre dans le couloir de la mort" dira Bernard Birsinger après sa rencontre avec Mumia, en décembre 2000. Et le député français de décrire l'univers dans lequel vit Mumia : "SCI-Greene, perdue dans les Apalaches, a été construite en contrebas d'une vallée. A moitié enterrée, elle est cachée aux regards. A 500 kilomètres de Philadelphie, le couloir de la mort de Pennsylvanie est au bout du monde. C'est dans ce lieu, en pleine tempête de neige, que je suis autorisé à rencontrer Mumia. Bienvenue dans cet enfer high-tech. Sur le parking, nous croisons quelques convois de prisonniers. Un pick-up démarre : deux détenus noirs, dans leur tenue grise,

sont assis à même la plateforme. Ils partent déblayer la neige : un des nombreux "petits boulots", à peine rémunérés (...) A travers la vitre d'une camionnette, j'aperçois un jeune - a t-il seize ans ? Peut-être moins. Je n'oublierai pas ses yeux ronds, captant leurs derniè-

res images de liberté. Le hall respire l'asepsie et l'anonymat. Je le devine déjà : ce que je vais voir du couloir de la mort surpasse en émotion tout ce que l'on peut lire."

<sup>(4)</sup> Voir bibliographie page 38



24 avril 2000, Philadelphie : des militants organisent une "manifestation de klaxon" devant le siège du FOP, à l'occasion de l'anniversaire de Mumia. Ils rédigent des pancartes en français pour marquer la présence d'une délégation de Bobigny.

# "Le domaine de l'oubli, des enterrés vivants"

**T**out est construit pour empêcher les contacts - visuels ou physiques poursuit Bernard Birsinger. Il nous faut maintenant emprunter le long couloir qui descend, entrecoupé de sas. Au passage, nous voyons une aile de cellules. Faiblement éclairées de meurtrières au travers desquelles des prisonniers essaient désespérément de croiser un regard. Le cœur se serre. Après trois cents mètres, nous arrivons au dernier sas qui s'ouvre sur l'aire de visite des condamnés à mort. Au-delà se trouve "death row", le couloir de la mort, dans lequel l'isolement total est la règle. Nous nous arrêtons ici : après, c'est le domaine de l'oubli, des enterrés vivants. C'est ici que vivent Mumia Abu-Jamal et cent quatre-vingt autres anonymes, promis à l'élimination. Il apparaît, vêtu de la tenue des condamnés à mort, une grenouillère à rayures blanches et grises. Des chaussons d'hôpital aux pieds. Les mains constamment entravées par des menottes qui interdisent tout

geste. (...) Enfermés vingt-trois heures sur vingt-quatre dans une cellule de six mètres carrés, les condamnés à mort ne sortent qu'une heure dans une courette grillagée. (...) Une visite comme la nôtre prive Mumia de ce seul moment de lumière : une bri-

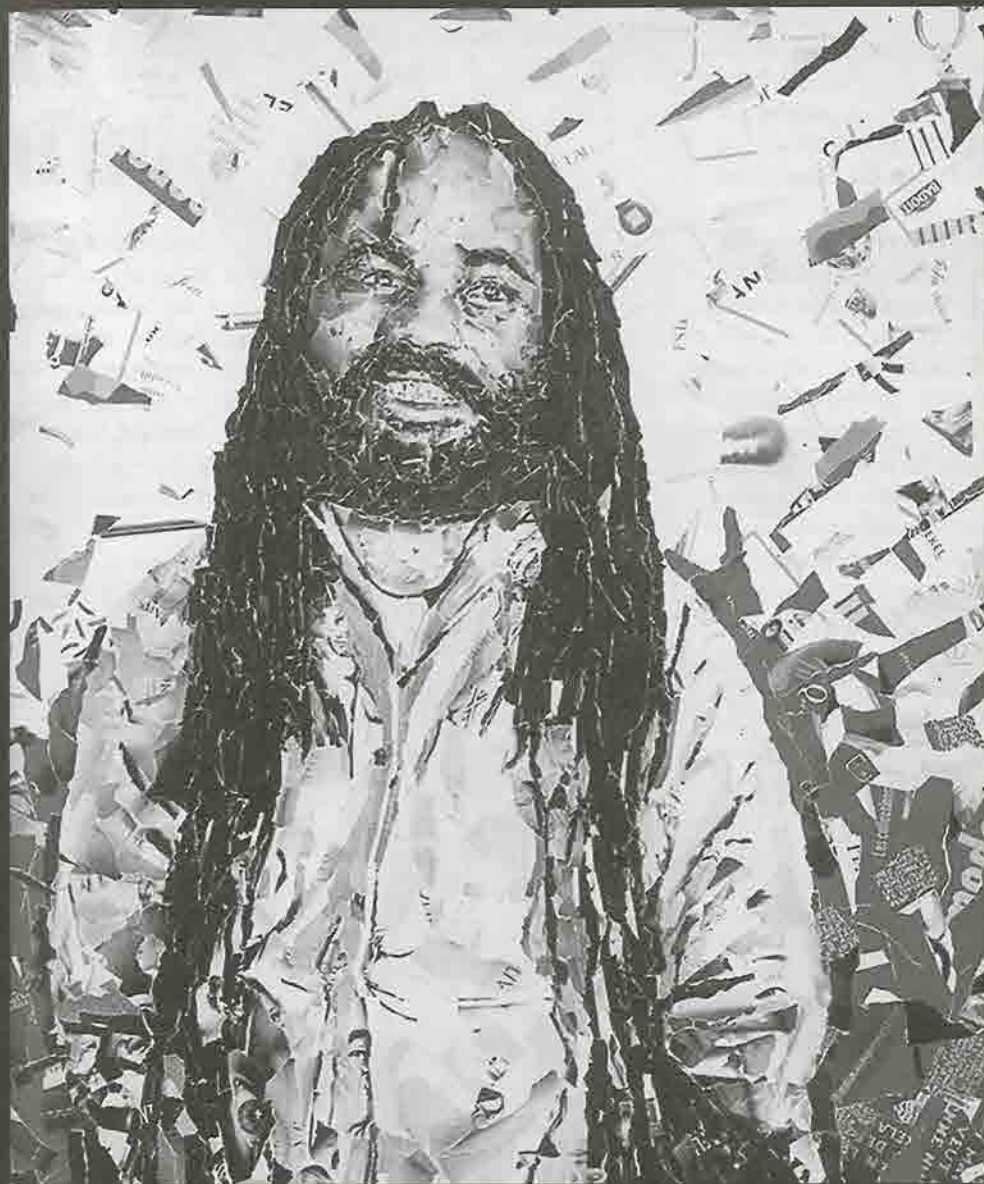
made parmi tant d'autres. Avant chaque visite, il subit une fouille interne, bien que nous soyons chacun isolé." Des conditions de détention qui font du couloir de la mort un lieu "d'élimination psychologique" avant même l'isolement physique.

## Le fantôme du juge Lynch

**L**e débat sur la peine de mort prend de l'ampleur : le phénomène est effrayant. Depuis la réintroduction de la peine de mort aux Etats-Unis, en 1976, plus de 700 citoyens ont été mis à mort (ce cap a été franchi le 7 mars 2001) par injection létale, électrocution, gazage, peloton d'exécution ou pendaison (de nombreux Etats offrant le "choix" de son mode d'exécution au condamné). Ils sont environ 3700 à peupler les couloirs de la mort des trente-huit Etats qui pratiquent ce meurtre légal (trente-huit auxquels il

faut ajouter la justice militaire et la justice fédérale. Treize Etats restent abolitionnistes). Le Texas recense à lui seul près du tiers des exécutions.

Les détenus des couloirs de la mort sont en majorité noirs, alors que les afro-américains ne représentent que 12 à 15% de la population globale des Etats-Unis. La peine de mort est donc une sentence où la dimension "raciale" prend une grande importance : elle est infligée dans 81,64% des cas de meurtres dont la victime est blanche. Si la victime appartient à une "communauté ethnique" (afro-



Mumia Abu-Jamal 2001. *Black is toujours beautiful*, par Mustapha Boutadjine.

américaine, latino-américaine, asiatique, amérindienne), la peine de mort n'est prononcée que dans 18,32% des cas ! "La couleur de la peau

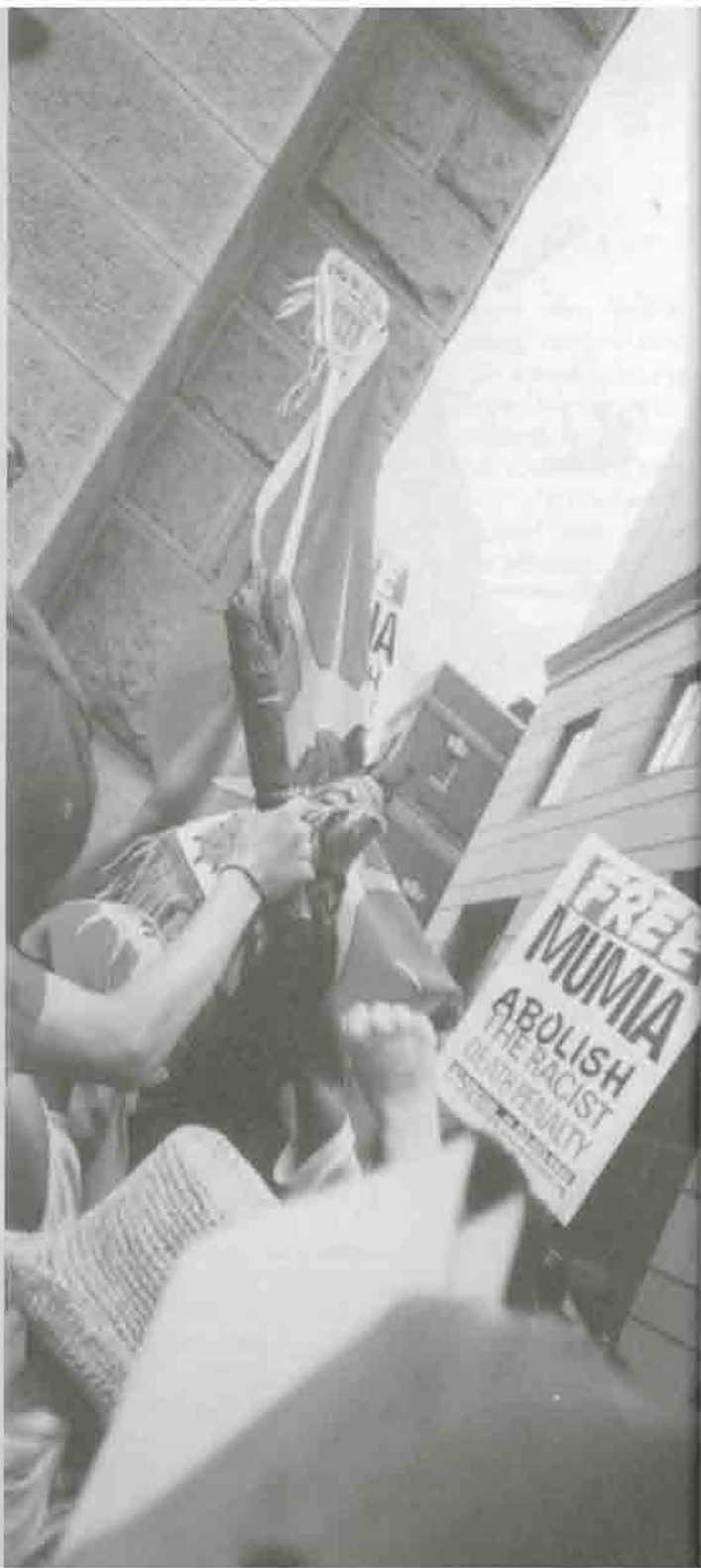
est plus susceptible d'influencer la condamnation à mort que la cigarette n'affecte la probabilité de mourir de maladie cardiaque" dénonce le

*Death Penalty Information Center* en 1998. Les causes de cette application raciste de la peine de mort résident dans



les profondes inégalités qui perdurent quant au droit à la défense, à la sélection des jurys d'où, bien souvent, les minorités sont écartées, du racisme et du mépris qui imprègnent encore largement la société américaine. Le fantôme du juge Lynch rôde encore souvent, dans les salles d'audience...

Tout aussi scandaleuses sont les preuves de la profonde iniquité du système judiciaire américain, qui conduit de très nombreux citoyens dans les couloirs de la mort - ou en prison - alors qu'ils sont innocents. Ainsi, l'étude Baldus (Université de Columbia) a démontré que 68% des condamnés à mort ont été déclarés innocents après leur procès en première instance. Un chiffre effrayant, auquel il faut ajouter les cas de tous ceux qui ont été exécutés alors qu'ils étaient innocents, d'Odell Barnes à Gary Graham. Le gouverneur républicain de l'Illinois, George Ryan, a quant à lui été amené à prononcer un moratoire sur les exécutions face au nombre impressionnant d'erreurs judiciaires avérées ("*Comment les préjugés, les erreurs et l'incompétence ont fait du châtement le plus sévère la peine la moins crédible*") avait titré le *Chicago Tribune* en novembre 1999).



## La désespérance d'une société

**P**eine raciste, inhumaine, la peine de mort heurte nos consciences. Elle touche toute la société : comment faire reculer la violence si ceux qui incarnent l'autorité commettent la plus grande des violences : la violence institutionnelle, légalisée, légitimée ? Plus qu'un meurtre, la peine de mort est un suicide, la désespérance d'une société qui ne croit plus en l'Homme, en l'intelligence collective.

Mais la peine de mort est aussi le sommet d'un iceberg : celui de la politique répressive outrancière dans laquelle se sont lancés les Etats-Unis d'Amérique. Deux millions de prisonniers, auxquels il faut ajouter trois millions de citoyens sous main justice (surveillance judiciaire) : l'escalade est vertigineuse ! "*Une moitié de l'Amérique surveille l'autre*" disent, non sans ironie, les militants des droits humains.

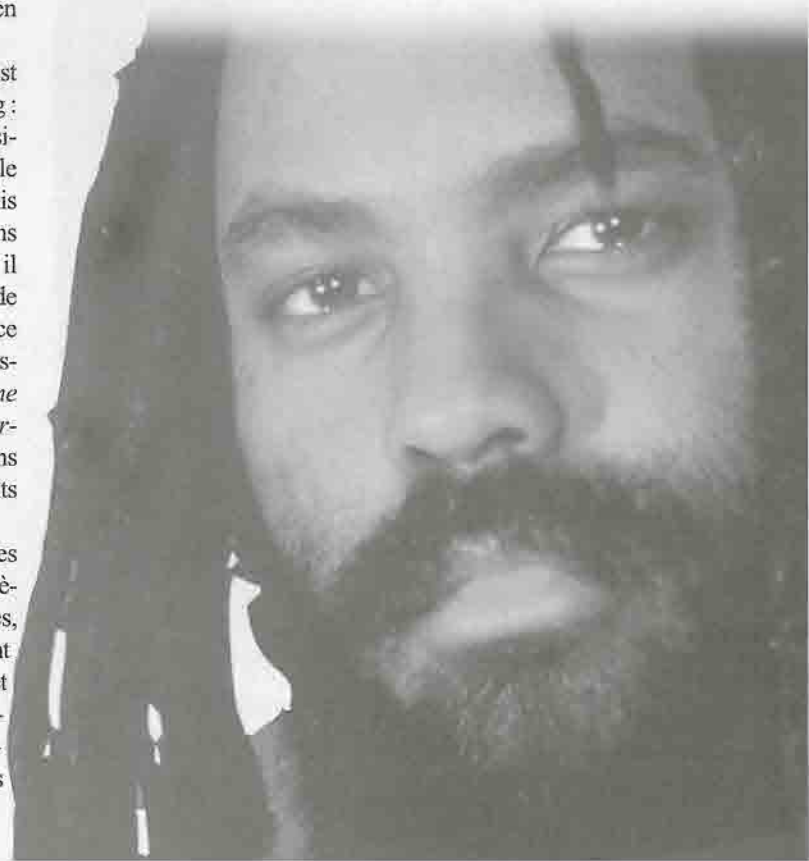
Au lieu d'apporter des réponses de fond aux problèmes sociaux, économiques, humains, les Etats-Unis ont choisi la voie répressive et pénale : la mise "hors circuit" de tous ceux qui "perturbent" la vie sociale. Le cas

de la Pennsylvanie est flagrant : en 1981, il existait six prisons dans cet Etat, et 78% des détenus étaient blancs. En 2001, il existe vingt-huit centres pénitentiaires (privés pour la plupart : la prison est devenue un commerce lucratif), et 85% des détenus sont noirs !

Ainsi va la société américaine, prompte à éliminer tous ceux qui portent un regard différent sur le systè-

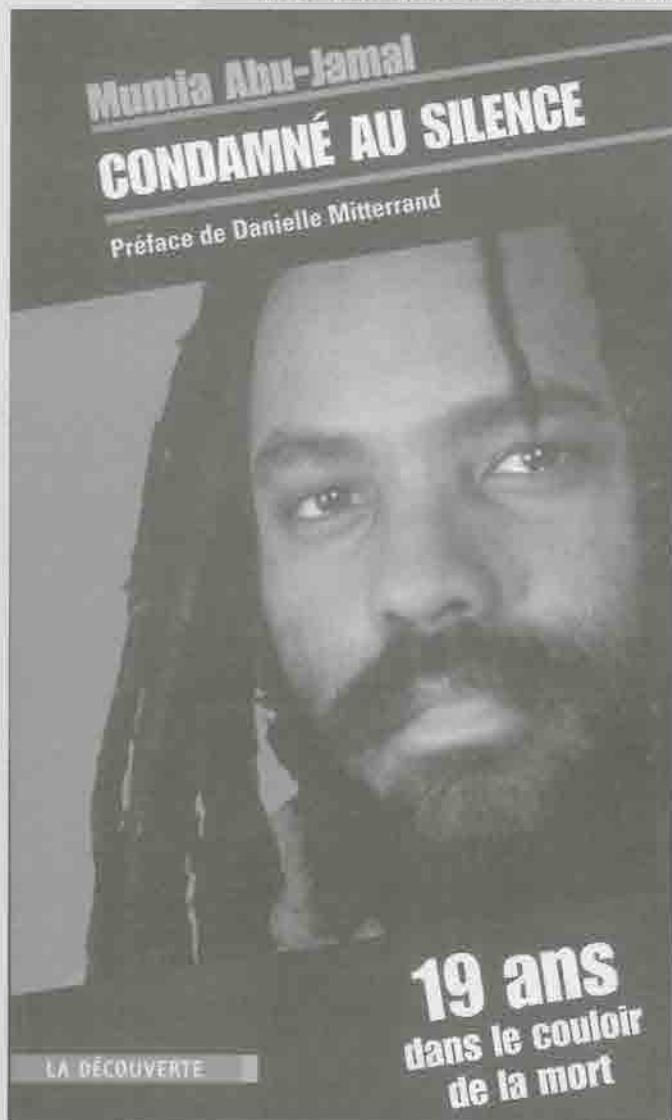
me. C'est aussi pour dire cela, sans relâche, à travers ses écrits ou ses chroniques radiophoniques, que Mumia est aujourd'hui l'objet des foudres des autorités.

C'est aussi parce qu'il dit tout cela qu'il est aujourd'hui primordial de sauver Mumia : la *voix des sans voix* est devenue une autre voix de l'Amérique, et pour reprendre les mots de l'acteur Ossie Davis, "*Dans une époque comme la nôtre, nous ne pouvons nous permettre de perdre une voix comme la sienne sans livrer un combat gigantesque*".



# Un enfer éblouissant

par Mumia Abu-Jamal



Imaginez. Imaginez une pièce de la taille de votre salle de bains et imaginez que vous êtes condamné à y vivre, à y manger, à y dormir, à y faire vos besoins naturels, à y rêvasser, à y pleurer et surtout, surtout, à y attendre. Imaginez que c'est pour tout le reste de votre existence que vous êtes condamné à l'attente. Imaginez ce que c'est qu'attendre, attendre, et attendre ; attendre la mort. Moi, je n'ai pas besoin d'imaginer. Je "vis" dans cette pièce, tout comme trois mille hommes et femmes dans trente-huit États des États-Unis. Ça s'appelle le "couloir de la mort". Moi, j'appelle ça l'enfer. "Bienvenue en enfer."

Dans chacun des États qui appliquent la peine de mort, les condamnés sont soumis à un régime différent, avec des nuances qui peuvent aller du relativement libéral au sévèrement restrictif. Dans certains cas, comme en Californie ou au Texas, ils peuvent travailler, s'instruire ou bénéficier de services religieux, et le temps passé hors de leur cellule peut atteindre huit heures par jour. L'État de Pennsylvanie enferme ses condamnés à mort vingt-trois heures par jour, cinq jours par semaine, et vingt-quatre heures les deux jours restants. Je prendrai le risque de citer encore une fois Méphistophélès : "Bienvenue en enfer." Un enfer construit et préservé par les autorités humaines et béni par des juges en robe noire. Un enfer qui vous autorise à voir vos êtres chers, mais pas à les toucher. Un enfer perdu au fin fond de l'Amérique, généralement à des centaines de kilomètres de votre famille. Un enfer blanc et rural où la

plupart des captifs sont noirs et urbains. La mort à l'américaine : *American way of death*. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, rien de plus simple que d'être propulsé dans cet enfer par un système pénal globalement diabolique. Pourquoi ? Parce que, à la différence des autres accusés, les condamnés à mort potentiels sont victimes d'une procédure de sélection du jury particulièrement restrictive. Toute personne éligible qui déclare son opposition de principe à la peine de mort y est en effet immédiatement éliminée et remplacée par un juré fervent partisan du châtimeur suprême. À ceux qui soutiennent que cette exclusion des opposants à la peine capitale au profit des seuls partisans est fondamentalement injuste en raison du biais idéologique de ces derniers, la Cour suprême des États-Unis a répondu, à travers un jugement intitulé *Lockart versus McCree*, que cette objection était dénuée de fondement constitutionnel. Il fut un temps où les politi-

ciens faisaient miroiter à leurs électeurs des emplois et des avantages divers afin de gagner des voix. Les promesses de bifteck pour tout le monde marchaient presque à tous les coups. Ce temps est révolu. Aujourd'hui, depuis le politicien de province le plus minable jusqu'au Président des États-Unis, ce qui marche à tous les coups, c'est un autre genre de promesse. Une promesse de mort. Défendez la peine de mort et vous gagnez les élections. Garanti. *Vraiment* <sup>(1)</sup>. Au "pays de la liberté", où plus d'un million de citoyens croupissent en prison, rien de tel qu'un "vote pour l'enfer" pour s'assurer le succès électoral. En direct du couloir de la mort, Mumia Abu-Jamal vous parle.

<sup>(1)</sup> En français dans le texte

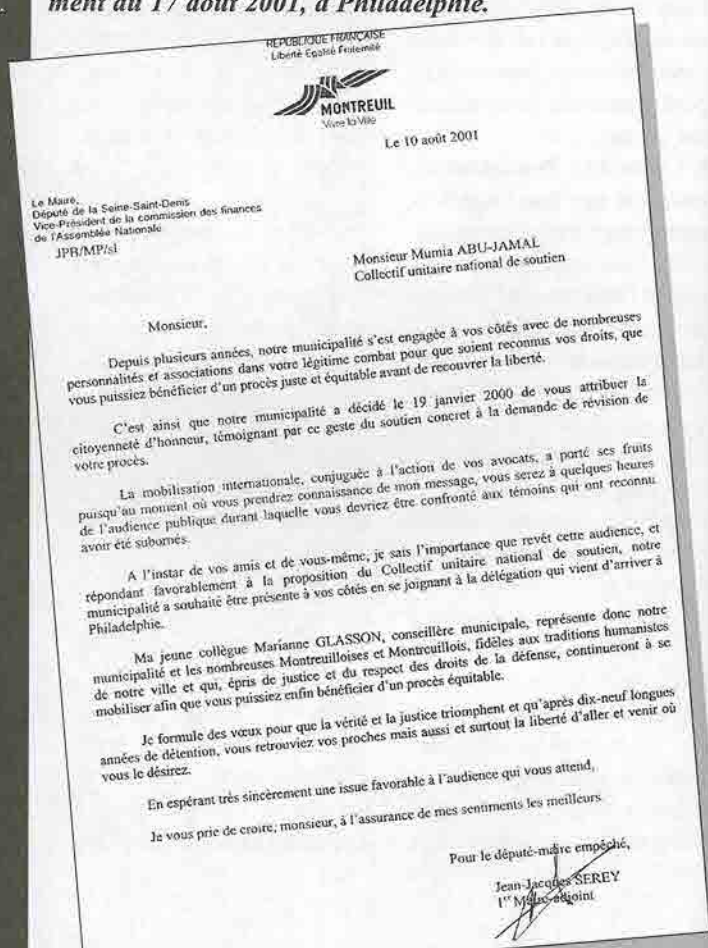
Extrait de  
*Condamné au silence,*  
*La Découverte 2001.*  
Traduit de l'américain par  
Marc Saint-Upéry.

# Mumia Abu-Jamal, Citoyen d'honneur

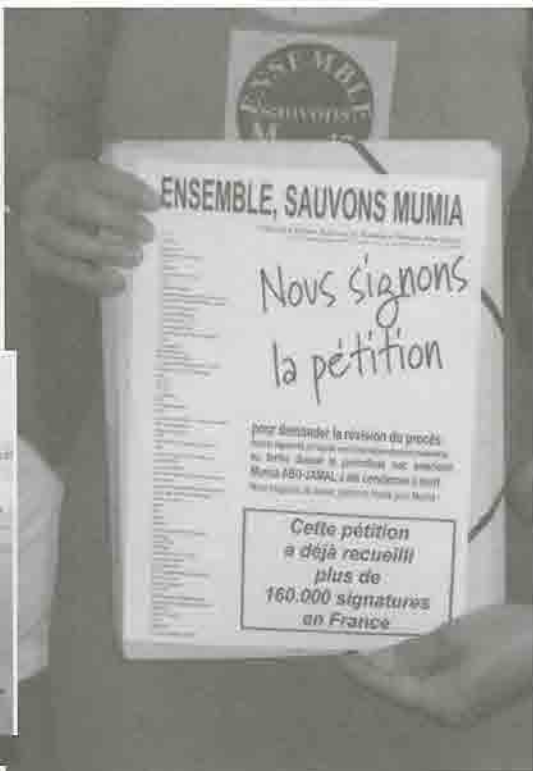
**D**e très nombreuses villes de par le monde ont fait de Mumia Abu-Jamal leur Citoyen d'honneur. C'est une façon de manifester son exigence de justice, et son refus de la peine de mort. Parmi ces villes :

- Pantin
- Bobigny
- Montreuil
- Stains
- Malakoff
- Bagneux
- Villejuif
- Valenton
- Venise (Italie)
- Palerme (Italie)
- San-Francisco (USA)
- Montréal (Canada)

*Parmi ces villes, plusieurs ont mené des initiatives publiques. Le Collectif pour Mumia de Montreuil a ainsi organisé, le 7 avril 2001, une journée d'action qui a rassemblé plus de mille personnes : défilé en musique, débat, projection de film, lecture de textes de Mumia et concert ont rythmé la journée. Tout comme Stains, la ville a en outre délégué une conseillère municipale pour participer au rassemblement du 17 août 2001, à Philadelphie.*



Plus de 160000 signatures ont déjà été recueillies sur la pétition du Collectif unitaire de soutien à Mumia Abu-Jamal. Si vous souhaitez vous procurer des exemplaires de cette pétition, vous pouvez vous adresser au Collectif (voir adresse page 39) ou sur Internet : [www.mumiabujamal.net](http://www.mumiabujamal.net)



Une partie de la délégation française, à Philadelphie.



Avril 2001 : manifestation pour Mumia dans les rues de Montreuil, suivi d'un débat à la Mairie.